

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquante-deuxième série de réunions
Genève, 10 – 12 décembre 2013

**PROPOSITION DE LA CHINE CONCERNANT LES "POLITIQUES GÉNÉRALES DE
L'OMPI EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DES BUREAUX EXTERIEURS"**

Document établi par le Secrétariat

Dans une communication datée du 9 novembre 2013, le Secrétariat a reçu une demande de la Mission permanente de la Chine auprès de l'ONUG.

La communication de la Mission permanente de la Chine auprès de l'ONUG est reproduite dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

Traduction d'un courrier électronique daté du samedi 9 novembre 2013, à 18 h 07

adressé par : le premier secrétaire de la Mission permanente de la Chine
auprès de l'ONUG, M. Wang Yi

à : MM. Francis Gurry, Naresh Prasad, Edward Kwakwa et
Sergio Balibrea

Objet : inscription d'un point supplémentaire au projet d'ordre du jour de la
cinquante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres

Monsieur le Directeur général,
Chers collègues,

Je regrette de devoir vous importuner en cette fin de semaine.

Conformément à l'article 5.4) des Règles générales de procédure de l'OMPI, la Chine demande l'inscription d'un point supplémentaire intitulé "Politiques générales de l'OMPI en matière de gouvernance des bureaux extérieurs" au projet d'ordre du jour de la cinquante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, qui aura lieu du 10 au 12 décembre 2013.

Cette proposition est motivée comme suit.

Au cours de la cinquante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI et des récentes consultations informelles à participation non limitée qui ont été menées, il est apparu clairement que les politiques en matière de gouvernance des bureaux extérieurs, concernant notamment les procédures, la portée des activités et les responsabilités, entre autres, étaient des questions d'intérêt commun pour les États membres, ainsi qu'il ressort des discussions sur le projet de principes directeurs concernant les bureaux extérieurs. Afin de faire avancer les discussions et de régler les choses, il serait clairement souhaitable et utile de prévoir l'inscription d'un point distinct à l'ordre du jour, intitulé "Politiques générales de l'OMPI en matière de gouvernance des bureaux extérieurs". Ce point de l'ordre du jour servirait uniquement à simplifier nos travaux en cours, et non à créer de nouvelles questions à soumettre à la cinquante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres, dont l'ordre du jour est déjà chargé. Nous sommes d'avis que les travaux futurs effectués sous ce point de l'ordre du jour devraient reposer sur les discussions déjà tenues par les États membres, et qu'il devrait être tenu compte de leur évolution.

Par ailleurs, ce nouveau point de l'ordre du jour n'a aucune incidence sur les points déjà inscrits au projet d'ordre du jour établi par le Secrétariat le 1^{er} novembre 2013.

Je vous remercie et vous serais reconnaissant de bien vouloir accuser réception de notre demande.

Veuillez agréer,...

(Signé : Wang Yi)

[Fin de l'annexe et du document]